



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 mars 2010
20h30 – Salle de la Mairie

Présents : Mmes Béatrice BOYER – Florence CAVALLO – Fatima DANSETTE
Mrs René BRU – Michel BOSC – Robert JOULIE – Laurent GAFFARD - Marc SOLINHAC
Didier MICHONSKA

Procurations : Mme Myriam CABROL à Mme Béatrice BOYER
Mme Bernadette POMIES à Mme Florence CAVALLO
Mr Christophe MERY à Mr Laurent GAFFARD
Mr Bernard ARETTE à Mme Fatima DANSETTE

Secrétaire de séance : Florence CAVALLO

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 18 janvier 2010.

1^{ère} partie : Vote des comptes administratifs pour l'année 2009

Président de séance : Mr Laurent GAFFARD

Rappel : Le maire ne peut pas présider la séance consacrée au vote des comptes administratifs.

Pour l'examen et l'approbation des comptes administratifs 2009, la séance est présidée par Mr Laurent GAFFARD, qui présente et commente les différents comptes administratifs qui retracent l'exercice 2009.

1- Comptes administratifs 2009

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009	DEPENSES	RECETTES
Mairie		
- fonctionnement	1 426 061.47	1 546 046.86
- Investissement	679 535.93	710 156.60
Eau et assainissement		
- Fonctionnement	184 904.62	251 336.44
- Investissement	95 910.74	122 204.53
Transports scolaires		
- Fonctionnement	41 449.53	34 820.78
- Investissement	/	3 926.00
CCAS		
- Fonctionnement	15 627.11	13 589.25

2 – Principaux investissements réalisés en 2009

Remboursement d'emprunt	60 872.92
Terrains divers	186 643.46
Agencements et aménagements	20 966.07
Constructions et bâtiments	254 467.67
Voirie et réseaux	97 485.90
Autres immobilisations corporelles	26 458.04

Résultats dégagés

(résultat cumulé = résultats de l'exercice 2009 + report antérieur)

Compte Administratifs 2009	Résultats cumulés	Résultats CA 2009
Budget mairie		
- Fonctionnement	+ 119 985.39	-174 694.28
- investissement	-294 679.67	
Eau et Assainissement		
- fonctionnement	+153 719.83	+254 300.84
- investissement	+100 581.01	
Transports scolaires		
- fonctionnement	+6 889.25	+14 586.25
- investissement	+7 697.00	
CCAS		
- fonctionnement	+148.37	+148.37
Totaux	+94 341.18	+94 341.18

3 – Vote des Comptes Administratifs et des comptes de gestion correspondants

Mr le Maire, n'ayant pas le droit de vote, quitte momentanément la salle.

Mr Laurent GAFFARD fait procéder au vote des comptes administratifs et des comptes de gestion correspondants.

Comptes administratifs 2009	Résultats du vote
Budget Mairie	Pour : 12 Voix
Eau et assainissement	Pour : 12 Voix
Transports scolaires	Pour : 12 Voix
Lotissement	Pour : 12 Voix
CCAS	Pour : 12 Voix

2^{ème} Partie

Monsieur le Maire reprend la présidence et demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Travaux connexes de Gillorgues
- Appel au service de remplacement du Centre de Gestion
- Modification statutaire du SIEDA
- Réservoir de Grioudas

Pour : 13 Voix

1 – Projet de création d'un parc photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur le Territoire de la Commune proposé par la société EDF EN France et rappelle également le fait que ladite société doit être titulaire d'une promesse de bail sur les terrains envisagés afin que puissent se dérouler les études de faisabilité notamment en ce qui concerne la faune et la flore.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire :

- 1) rappelle qu'il est favorable à l'implantation projets liés au développement des énergies renouvelables et notamment au développement du photovoltaïque
- 2) dit qu'il souhaite que de tels projets soient ou bien entièrement communaux, ou bien entièrement privés, ceci afin de ne pas favoriser tel ou tel propriétaire par rapport à tel autre,

- 3) émet un avis favorable pour que la société EDF EN France étudie sur les parcelles B008, B510, B511, B514, B515, B516, B519, B531, la possibilité d'implanter une centrale photovoltaïque,
- 4) autorise Monsieur le Maire à signer avec la société EDF EN France la promesse de bail concernant les parcelles précédemment citées,
- 5) cependant le CM, ne voulant pas s'engager sur un projet « en aveugle » et tenant à être maître de la situation et donc de sa décision à chaque étape éventuelle dudit projet, ne dit pas qu'il autorise dès à présent la société EDF EN France à réaliser son projet de parc photovoltaïque et se réserve donc le droit de ne pas poursuivre ledit projet :
 - a. à la fin de l'étude de faisabilité et au vu de ses résultats,
 - b. au vu du projet lui-même qui lui sera présenté à l'issue de l'étude de faisabilité si celle-ci se révèle favorable et notamment sur le fait que ce projet ne doit en aucun cas sortir de la sphère publique et associer un propriétaire privé quel qu'il soit et ce même si il s'agit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole ou de son Comité d'entreprise,
 - c. à la fin de l'enquête publique, qui sera réalisée si le projet présenté après l'étude de faisabilité a obtenu un premier avis favorable de notre part, et au vu des remarques formulées au cours de cette dernière.

Pour : 12 voix

Contre 1 voix (Mr René BRU)

2- Travaux Connexes secteur de Gillorgues

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 20 décembre 2007, la commune de Bozouls avait sollicité des études préalables d'aménagement foncier sur le hameau de Gillorgues. Suite à la présentation des résultats de celles-ci et de l'enquête publique, la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Bozouls (CCAF) a proposé une opération d'aménagement foncier complémentaire sur ce secteur que la Commission Permanente du Conseil Général en date du 27 octobre 2008 a validé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la lettre reçue du Président de la CCAF dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier complémentaire sur le secteur de Gillorgues, commune de Bozouls avec extensions sur les communes de Bertholène et de Montrozier, suite à la décision prise lors de la séance de la CCAF de Bozouls en date du 28 août 2009.

- Considérant que le conseil doit, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 du code rural, indiquer s'il entend assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes liés à l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier complémentaire sur le secteur de Gillorgues décidés par la CCAF de Bozouls.
- Considérant que la commune peut bénéficier, si elle le demande, pour la réalisation de ces travaux, d'un financement du Conseil Général selon les taux suivants, applicable au montant hors taxes des travaux avec un plafond de travaux à 400 € HT/ha :
 - ✓ voirie rurale 30% (hors empierrement) ;
 - ✓ travaux d'hydraulique collectifs, remise en culture : 50% ;
 - ✓ travaux environnementaux : 70%,
 - ✓ honoraires : 50%

Monsieur le Maire propose que la commune assure la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes, la liste des travaux et le plan de financement pourra être défini plus précisément avant le projet, la commune donnant son avis sur les choix de la CCAF.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes situés dans le périmètre du secteur de Gillorgues,
- de demander à la CCAF de Bozouls d'associer la commune à la définition des travaux connexes, en lien avec le maître d'œuvre, le géomètre, le chargé d'étude d'impact et le Conseil Général,
- de l'autoriser à engager les démarches du choix du maître d'œuvre et à signer tous les documents nécessaires,
- de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la constitution du plan de financement,
- de déléguer Mr Robert JOULIE pour représenter Mr le Maire à la CCAF de Bozouls.

Pour : 13 voix

3 - Appel au service de remplacement du Centre de Gestion

Monsieur Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un service de remplacement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; le but étant de permettre aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents. Ce service composé d'une équipe d'agents non titulaires formés ou expérimentés pourra intervenir :

- en cas de congé de maladie, congé maternité, congé parental, congés des fonctionnaires
- pour un besoin occasionnel ou saisonnier.

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'affectation doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention d'affectation avec le Centre de Gestion de l'Aveyron,
- de l'autoriser à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion.

Pour : 13 voix

4 - Modification statutaire du SIEDA

Monsieur le Maire indique que par courrier du 12 janvier 2010, le Président du SIEDA l'informe que le Comité Syndical du SIEDA, dans sa séance du 27 octobre 2009, a approuvé la modification statutaire portant sur le changement de la rédaction de l'article 8.2.4 relatif à l'exercice des fonctions de receveur du SIEDA. Dans cet article, il est prévu que « les fonctions de receveur du SIEDA sont exercées par le Trésorier Principal de Rodez.

La modification statutaire aurait pour incidence de modifier cet article et seulement celui-ci par la proposition suivante : « le comptable du SIEDA exerçant les fonctions de receveur du SIEDA sera un comptable public nommé par le préfet après avis du Trésorier Payeur Général »

Compte tenu que la commune de Montrozier adhère directement au SIEDA, que le SIEDA est un syndicat de communes, il est nécessaire pour toutes modifications statutaires de délibérer sur ces modifications.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification statutaire du SIEDA et de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 13 voix

5 – Réservoir de Grioudas

Monsieur Robert JOULIE fait part au Conseil Municipal que le réservoir de Grioudas se situe sur une parcelle lui appartenant. Il propose de céder gracieusement la parcelle à la commune, demande que les frais de géomètre et de notaire puissent être pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- l'autorisation de mandater un géomètre pour délimiter et numéroter la dite parcelle,
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune,
- l'autorisation de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 13 voix

7- Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- A l'occasion de la naissance d'Isaure, fille de Chantal Boubal, la mairie offrira un cadeau.
- Lire au Pays – Le Haut Rouergue mène l'enquête – Invitation du Pays du Haut Rouergue le mercredi 17 mars à Bozouls. Mme Béatrice BOYER ou Mme Bernadette POMIES représentera la Mairie.
- Aide à Domicile : Mr et Mme Rességuier demeurant à Gillorgues proposent une aide ponctuel pour divers travaux (entretien jardin, logement ; repassage etc...)
- Vendredi 19 mars 2010 à 18h00 Conseil d'école.
- Commission finances lundi 22 mars à 20h30.
- Conseil Municipal lundi 29 mars à 20h30.
- Communauté de Communes Bozouls-Comtal :
 - Commission finances mercredi 31 mars à Rodelle.
 - Vote des comptes administratifs 2009 mercredi 07 avril.
 - Vote des budgets primitifs lundi 12 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30